

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	22 (1976)
Heft:	4
Rubrik:	Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Inauguration de la nouvelle ambassade de Suisse à Pékin

C'est depuis 1950 que la mission diplomatique suisse en Chine est installée à Pékin. En effet, elle se trouvait auparavant, soit depuis 1945, à Shanghai tout d'abord, puis à Nankin. Il s'agissait tout d'abord d'un petit pavillon de style chinois. L'exiguïté des locaux et l'imperfection des installations nuisaient pourtant au fonctionnement de la Mission et à la plus élémentaire sécurité. Le Gouvernement chinois désirait d'ailleurs placer toutes missions diplomatiques en dehors du centre de la ville. Pour toutes ces raisons, c'est en 1970 déjà que le Département politique devait signer avec le Ministère des Affaires étrangères chinois un bail à long terme relatif à une parcelle de 10'000 mètres carrés. Le projet des nouvelles constructions ayant été établi en Suisse et un crédit de 8,9 millions de francs ayant été ouvert en septembre 1973 par les Chambres fédérales, les travaux ont commencé en octobre 1974 et en date du 1^{er} décembre dernier les autorités chinoises, responsables de la construction sur la base des plans suisses, pouvaient remettre le nouveau bâtiment au chef de notre mission, l'ambassadeur Heinz Langenbacher.

La nouvelle ambassade comprend trois bâtiments distincts : la chancellerie, la résidence de l'ambassadeur et enfin les appartements de service des

collaborateurs suisses. Une loge de conciergerie comprend un poste de garde placé sous la responsabilité des autorités chinoises. (ats)

Souvenirs d'une rencontre avec M. Chou-en-Lai par Georges Duplain, directeur de l'Agence télégraphique suisse

La délégation de journalistes suisses qui se rendit en Chine en 1972 avait eu l'honneur d'être reçue par le Premier Ministre alors en plein exercice de son pouvoir. Durant plusieurs jours, les accompagnateurs chinois nous avaient laissé entendre qu'il pourrait y avoir un rendez-vous important imprévu. Lorsque l'après-midi du premier octobre, durant la célébration de la Fête nationale, on nous fit précipitamment mettre en rang dans le jardin de la cité interdite, au cœur de Pékin, où nous regardions danser et chanter des centaines d'enfants, et que vint nous saluer un groupe d'officiels en promenade ; à leur tête le premier ministre Chou-en-Lai, Mme Chiang Ching, épouse du président Mao Tse-Toung, et le prince Norodom Sihanouk, nous nous sentimes très heureux d'avoir pu échanger quelques propos avec l'homme qui, en fait et pour l'immédiat, gouvernait cet immense pays. Mais une autre surprise nous attendait :

Le lendemain, au cours d'un

déjeuner avec un vice-ministre des affaires étrangères, le chef de notre délégation manifesta sa surprise devant le décalage, voire la contradiction, entre la fête nationale, éminemment pacifique, à laquelle nous avions assisté dans les parcs de Pékin et l'éditorial hautement alarmiste du « Quotidien du peuple » appelant les Chinois à se préparer à la guerre. Notre interlocuteur souligna l'importance des troupes aux frontières chinoises et la volonté exclusivement de défensive du peuple chinois et de son armée populaire.

Le même soir, à l'issue d'un dîner offert par M. P.-A. Natural, ambassadeur de Suisse, nous vîmes nos accompagnateurs surgir hors d'haleine et nous annoncer une grande nouvelle : son excellence M. le Premier Ministre nous recevrait à 10 h. 30. On changeait le programme du lendemain matin ? Non, non : ce soir 10 h 30, comme il était déjà plus de 10 heures, nous nous précipitâmes dans les voitures pour filer vers le grand hall du peuple, place Tien An Men : à 10 h. 30 précises, M. Chou-en-Lai attendait la délégation suisse au haut du perron... Selon le protocole chinois, ce fut d'abord l'alignement de tous les participants sur trois rangs d'estrade, devant un vaste décor chinois, et la photographie officielle. Puis nous passâmes dans une immense salle de réception — elles sont toujours proportionnelles à l'importance de celui qui reçoit — dont les fauteuils non moins imposants étaient disposés en un vaste fer à cheval, avec la tasse de thé vert et les cigarettes sur la petite table voisine.

Toujours selon les usages chinois, il y eut d'abord un quart d'heure de propos généreux : questions sur le programme de notre visite, évocation par M. Chou-en-Lai de son séjour à

Paris et de ses voyages à Bruxelles et Berlin, 40 ans plus tôt. Nous pûmes nous rendre compte qu'il comprenait le français et l'allemand mais il ne répondit qu'en chinois aux questions qui lui furent toujours traduites par une interprète extraordinairement rapide.

Au bout du quart d'heure, on en vint au fait : vous vous êtes étonnés tout à l'heure du décalage entre la fête pacifique et les exhortations officielles alarmistes : mais je tiens à vous exposer moi-même le problème des frontières chinoises » et durant plus d'une heure, M. Chou-en-Lai traita des relations frontalières de son pays avec l'Inde, et l'URSS, sans oublier le Népal et le Sikkim, en insistant sur la menace soviétique. Ce fut bien entendu le plus grand moment de notre voyage, non seulement à cause de l'intérêt de l'exposé mais parce qu'il était absolument stupéfiant de constater qu'une question posée à midi, par un journaliste suisse, pouvait se trouver quelques heures plus tard sur la table du responsable direct de l'immense république populaire et d'un peuple de 800 millions de Chinois. Que ce dirigeant prit la peine de recevoir une douzaine de journalistes suisses, en pleine nuit, pour donner une réponse à cette question demeure presque inimaginable. On nous informa plus tard que M. Chou-en-Lai travaillait essentiellement la nuit, de la fin de l'après-midi à l'aube et nous pûmes constater qu'il recevait une grande partie des très nombreuses délégations étrangères qui ne cessent de se succéder à Pékin. Il aurait été plus indiscret de chercher à pénétrer le mécanisme du Gouvernement qui permet à un homme d'être aussi disponible et en même temps de tenir ensemble un peuple de 800 millions d'êtres...

A l'issue de l'entretien, M. Chou-en-Lai insista sur la volonté pacifique du peuple chinois et sur les préparatifs exclusivement défensifs de son armée. La meilleure preuve, ajouta-t-il, c'est que nous sommes en train d'enterrer Pékin : nous creusons une ville souterraine sous celle que vous voyez pour abriter, au besoin, sa population. Vous pourrez voir ces travaux si cela vous intéresse ».

Nous ne manquâmes pas de le prendre au mot, ce qui nous valut, le lendemain, à la stupeur de nos accompagnants chinois eux-mêmes, d'être les premiers étrangers à visiter quelques galeries de cette cité souterraine, dont on ne parlait alors qu'à demi-mot.

Les cinq à six quarts d'heure passés à côté de M. Chou-en-Lai restent inoubliables. C'était une personnalité impressionnante de densité. Plutôt frêle — on avait peine à imaginer qu'il eut fait entièrement la longue marche — avec des mains d'une finesse extrême mais, dans le regard et la parole, une force exceptionnelle venant du fond de l'être. (ats)

Nouveau Consul général à Florence

Le Département politique fédéral fait connaître que M. Georges Guibert a été nommé en qualité de consul général de Suisse à Florence. Il succède au consul général Edmond Deslex qui a pris sa retraite le 1^{er} décembre 1975, avec remerciements pour les services rendus.

Biographie

M. Guibert, né en 1915 à Neuchâtel, est originaire de Neuchâtel et Villards-sous-Yens/vd. Il entra en 1946 au service du

Département politique. Après une courte activité à la centrale, il fut attribué au consulat de Suisse à Florence. Affecté à nouveau à Berne de 1950 à 1952, il fut ensuite transféré à Annecy puis à Milan. En poste à Strasbourg dès 1964, Guibert se vit confier la direction de ce consulat dès le 1^{er} janvier 1968. Il fut nommé consul général à Bordeaux en 1971. (ats)

Soldats suisses en uniforme à l'étranger : autorisation pour des pèlerinages

Le port de l'uniforme suisse à l'étranger est autorisé dans, certains cas, notamment lors de pèlerinages. C'est ce qu'a répondu le Département militaire fédéral à l'union démocratique fédérale, qui avait écrit une lettre à ce sujet, signée des présidents cantonaux de Zurich et Berne. Ainsi, en novembre dernier, un pèlerinage militaire international a eu lieu à Rome auquel ont participé une vingtaine de pays. La Suisse y était représentée par 39 militaires placés sous la conduite d'un aumônier de corps d'armée. A ce sujet, de telles dispenses sont accordées chaque année pour des réunions de militaires protestants en France et pour un pèlerinage à Lourdes. (ats)

Remise d'un prix littéraire à un jeune écrivain suisse

Le prix littéraire de la « Fondation Rudolf Alexandre Schroeber » à Brême a été remis à l'écrivain Paul Nizon, pour son roman intitulé : « Stolz ». C'est la quinzième fois que ce prix de 10.000 marks — anciennement appelé « Prix littéraire de la ville hanséatique de Brême » — est remis à un jeune auteur, la cérémonie a lieu cha-

que année le jour de l'anniversaire du poète allemand Rudolf Alexandre Schroeder, qui est décédé en 1962 et qui a été citoyen d'honneur de la ville de Brême. (ats/dpa)

Le mercenariat interdit par la loi

L'article 94 du code pénal militaire interdit sous peine de prison l'engagement de Suisses dans des armées étrangères, mais les preuves sont souvent difficiles à établir. Dans le passé, les légionnaires étaient condamnés par contumace à de fortes peines, ce qui les obligeait à demander à leur retour la révision de leur procès. Si des Suisses s'engageaient malgré l'interdiction et que, par exemple, ils étaient faits prisonniers, la Suisse tenterait-elle d'obtenir leur libération ? Au Département politique fédéral, on répond que le service de protection consulaire intervient, en faveur de tout ressortissant suisse en difficulté. A sa libération cependant, le mercenaire suisse devrait répondre à ses actes devant les tribunaux militaires helvétiques. (ats)

Des mercenaires suisses en Angola ? « ce n'est pas un problème » déclare le DMF

Le recrutement de mercenaires pour l'Angola a cessé aux Etats-Unis mais a repris en Europe, affirment certaines agences de presse étrangères. A la question de savoir s'il est possible que des ressortissants suisses soient engagés dans les combats, M. Hans Rudolf Kurz, directeur suppléant de l'administration militaire fédérale, a répondu à l'ATS que lors de tous

les conflits qui se sont déroulés ces dernières années en Afrique, on avait souvent parlé du rôle joué par des mercenaires suisses, mais que toutes ces affirmations s'étaient par la suite révélées fausses et non fondées. Les Suisses ne sont plus tentés par le mercenariat, estime M. Kurz. Alors que dans les années qui ont été marquées par la retraite française d'Indochine, en 1954, 1955 et 1956, les tribunaux militaires devaient condamner chaque année quelque 250 Suisses qui s'étaient engagés dans la légion étrangère française, le recrutement de ressortissants suisses par des armées étrangères ne constitue plus un problème aujourd'hui. Ces dernières années, il n'y a guère eu plus de 6, 7 ou 8 cas. Parfois, un seul cas a été enregistré annuellement. Durant les quinze dernières années, M. Kurz ne se souvient que d'un seul Suisse qui s'était engagé dans la légion étrangère espagnole et d'un autre dans le conflit du Zaïre, et encore se bornait-il à donner quelques conseils.

Malgré tout ce qui a été dit, aucun mercenaire suisse ne s'est battu aux côtés du fameux colonel Mueller. Quant à la légion étrangère, son intérêt a bien diminué depuis que sa principale mission consiste à construire des routes ou autres installations. D'autre part, il serait absurde de considérer comme mercenaires les Suisses engagés dans la garde pontificale du Vatican.

Certes, ajoute M. Kurz, il y a de nombreux Suisses en Afrique et il n'est pas exclu que certains se soient laissé entraîner dans les actuels conflits : « Mais je ne peux pas m'imaginer que leur nombre dépasse deux ou trois. Pour l'instant, nous n'avons eu connaissance d'aucun cas. » (ats)

De nouveaux annuaires professionnels : la distribution a commencé

La distribution des nouveaux annuaires professionnels, lancés à titre privé sous la dénomination « index vert » par la S. A. pour la publicité dans l'annuaire téléphonique suisse, à Zurich, (stw), commence actuellement dans les régions de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ainsi que dans les cantons d'Argovie, du Tessin et de Genève. Au total paraîtront dix volumes, axés sur les principales régions économiques suisses, avec un tirage global de 1,7 million d'exemplaires.

La distribution — gratuite — sera terminée à fin mai. Font exception quelques régions isolées, où la vue d'ensemble des branches professionnelles est acquise.

Les nouveaux annuaires professionnels comportent 320'000 entreprises, réparties en 10 volumes et 900 branches. L'index vert se distingue de l'ancien registre professionnel par plus de clarté. La partie rédactionnelle est strictement séparée des annonces, imprimées sur fond en couleur.

Les annuaires professionnels sont financés exclusivement par des annonces et des inscriptions payantes. Outre les inscriptions gratuites, il fallait donc vendre de l'espace publicitaire pour 13 millions de francs. La STW est une entreprise commune des Annonces Suisses. Quatorze maisons de l'industrie graphique suisse participent à la fabrication des livres. Le capital-actions de la société est de 1 million de francs, dont 47,5 % sont en mains de la publicitas s.a. 30 % de Orell Fuessli s.a., 12,5 % de Mosse annonces s.a. et de 10 % de annonces suisses s.a. Néanmoins, il ressort que la majorité

du capital se trouve en mains de Publicitas s.a. du fait qu'elle contrôle entièrement Mosse s.a. et qu'elle possède encore une participation minoritaire à Orell Fuessli s.a. (ats)

Regain d'intérêt pour les séjours de travail à l'étranger

Le service de l'émigration de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Ofiamt) a enregistré une augmentation considérable du nombre des demandes relatives aux possibilités d'emploi à l'étranger. Pendant la longue période de haute conjoncture, on a quelque peu oublié l'intérêt d'un séjour à l'étranger. On ne saurait toutefois sous-estimer les avantages qu'une telle possibilité présente pour notre économie basée sur l'exportation et le tourisme, indique un communiqué de l'Ofiamt.

Il est certain, cependant, qu'en raison de la récession mondiale

et du chômage plus ou moins important qui règne également dans les pays d'émigration, il devient bien plus difficile aujourd'hui d'effectuer des séjours de travail ou de formation à l'étranger. La section de l'émigration de l'Ofiamt se tient cependant à la disposition de toutes les personnes intéressées par l'émigration. Elle leur fournit gratuitement des renseignements à ce sujet. Ce même service publie également, tous les mois, une documentation sur des places vacantes à l'étranger. (ats)

80 000 visiteurs attendus à la Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie

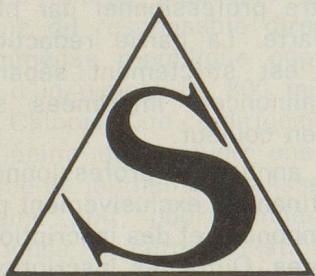
La foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie (fehb) qui se déroulera du 24 avril au 3 mai prochains dans les locaux de la foire d'échantillons de Bâle, compte cette année dépasser le cap des 80 000 visi-

teurs. Elle entend défendre les intérêts de l'horlogerie et de la bijouterie européennes face aux jeunes industries des autres continents.

Prix gelés

La foire suisse d'échantillons, répondant aux vœux des industriels, a décidé de geler les prix de location des stands de la fehb. D'autre part, le comité des exposants suisses, en liaison avec la direction générale de la foire, a obtenu de la banque nationale suisse et des banques des facilités analogues accordées à celles à la foire de 1975, visant à maintenir le cours du dollar dans une « fourchette raisonnable » et à garantir un cours déterminé du vendredi au lundi matin (jours durant lesquels les marchés des changes sont fermés). (ats)

**



PRODUITS SANDOZ S. A. LABORATOIRES SANDOZ S. A.

*produits agrochimiques - matières colorantes
produits chimiques - spécialités pharmaceutiques*

14, boulevard Richelieu, 92500 Rueil-Malmaison — Tél. 977.03.20

La Confédération encourage la production cinématographique suisse

Le Département fédéral de l'Intérieur, se fondant sur la loi sur le cinéma, a accordé une somme globale de 642 467 francs pour une série de demandes de subventions.

Des contributions aux frais de réalisation ont été accordées pour les films suivants : « Der Gehuelfe » (production et réalisation Thomas Koerfer, Zurich) : 250 000 francs : « Steiner » (production et réalisation : Kurt Gloor, Zurich) : 250 000 francs : « Die Erschiessung des Landesverraeters Ernst S. » (production et réalisation Richard Dindo, Zurich) : 50 000 francs : « Une Dionnée » (production : Milos-Films s.a., Les Verrières : réalisation : Michel Rodde) : 20 000 francs.

Deux films ont fait l'objet d'une prime d'étude : « Muede kehrt ein Wanderer zurueck » (production et réalisation : Friedrich Kappeler, Frauenfeld) : 20 000 francs : « die Bauern von Mahembe » (production : Cino a.g., Berne) : 10 000 francs et, de plus, 5 000 francs pour la réalisatrice, Marlies Graf. Les primes doivent servir à assurer une continuation judicieuse de la production de films. Par ailleurs les producteurs sont tenus de remettre au Département fédéral de l'Intérieur une copie du film qui est conservée à la cinémathèque suisse à des fins historiques et scientifiques. En outre, les subventions suivantes ont été accordées : 15 150 francs pour la publication de la revue « cinéma » en 1976 : 9 925 francs au centre suisse du cinéma pour la participation à la XXIV^e semaine internationale du cinéma 1975 à Mannheim : 7 492 francs au bureau cinématographique de la commission catholique suisse du cinéma et

au service du film des églises évangéliques réformées de suisse alémanique pour la revue « Zoom-Film-Berater » : 4 900 francs au groupement suisse du film d'animation pour la participation aux 10^e journées internationales du cinéma d'animation 1976 à Annecy. (ats)

Evolution de la fehb

Dans une conférence de presse qui s'est déroulée à Paris organisée par la Chambre de Commerce Suisse en France et à Bienn, M. Frederic P. Walthard, directeur général de la foire suisse d'échantillons et M. René Retornaz, directeur général de la Fédération horlogère suisse et président du comité des exposants, ont présenté la structure de la foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie. La première fehb réunissait en 1973 712 exposants. Cette année elle en regroupera 80 % de plus, soit 1 150. Si les trois secteurs qui la composent (horlogerie, bijouterie et branches annexes) ont connu une augmentation du nombre d'exposants, leur importance relative s'est cependant quelque peu modifiée. En 1973, l'horlogerie représentait 54 pour cent des exposants et cette année 41 pour cent. Pour la bijouterie, la proportion passe respectivement de 33 à 44 pour cent et pour les branches annexes de 12,5 à 14,5 pour cent. Considérant l'origine des exposants, des modifications assez sensibles apparaissent également dans l'évolution de participation par pays. Tous les principaux pays voient le nombre de leurs participants en augmentation mais dans des proportions variables. Les cinq principaux pays représentés à Bâle (Suisse, Allemagne fédérale, France, Grande-Bretagne et Italie) réunissent à eux seuls le 90 pour cent des exposants. Les

exposants suisses forment le 36,5 pour cent du total des exposants (50 pour cent en 1973).

Pour la première Constituante du Jura : une cantate

« En vue de la séance inaugurale, un jeune musicien delémontain a composé une cantate sur des poèmes d'artistes jurassiens, précise le communiqué. La députation a décidé de lui faire confiance en lui donnant mandat de mettre sur pied son œuvre pour le 12 avril. Des chœurs d'hommes, de femmes et d'enfants seront créés pour l'occasion. Comme l'orgue en est un des éléments fondamentaux, le cadre d'un temple ou d'une église s'imposait. Deux œuvres classiques seront aussi au programme.

« La députation souhaite une séance d'ouverture simple mais solennelle. A l'intérieur de l'église, aucune décision politique ne sera prise. Les travaux proprement dits se dérouleront ailleurs. Les députés feront des propositions au Conseil exécutif bernois. Selon les termes de l'additif, la Constituante doit être convoquée par le Gouvernement bernois qui doit lui apporter le soutien matériel indispensable. C'est la raison pour laquelle la députation lui fera part de ses propositions et discutera avec lui de toutes les modalités d'organisation afin que la Constituante puisse se réunir dans les meilleures conditions possibles », conclut le communiqué. (ats)

A vendre dans la région de CAHORS (Lot) — Situation exceptionnelle — CHATEAU 18 pièces, parfait état, tout confort — parc boisé
Prix : 500.000 F. F.
Ecrire : BARBIER
27, rue St-Ambroise
75011 PARIS

**LA PRECISION
DANS
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

6, rue Orfila - 75020 PARIS

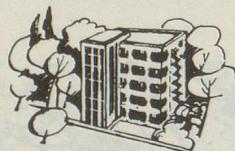
Tél. : MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

hôpital suisse de paris

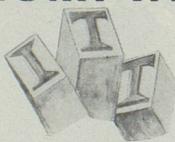


TÉLÉPHONE 644 40-00



**au service
de
notre
colonie**

IMPRIMERIE TSCHUMI-TAUPIN



24, RUE DE DAMMARIE
77000 MELUN

439-37-07

LA QUALITÉ SUISSE



**TYPOGRAPHIE
OFFSET
THERMOGRAVURE**

*Toute une gamme de
machines modernes au service des
Administrations-Commerces-Industries
PUBLICITÉ*

La députation du futur canton propose de tenir la séance inaugurale de la Constituante jurassienne à Saint-Marcel

Réunie sous la présidence de M. François Lachat, aux Rangiers, la députation du futur canton du Jura a décidé, de proposer au Gouvernement bernois de tenir la séance inaugurale de la Constituante jurassienne en l'église Saint-Marcel, à Delé-

mont. En raison de l'importance de l'événement, les députés souhaitent que cette cérémonie historique revête une certaine solennité. Les constituants siégeront ensuite pour leurs travaux dans d'autres locaux. Dans un communiqué, la députation déclare qu'elle s'est « préoccupée de l'organisation matérielle de la Constituante. Elue le 21 mars, elle se réunira en séance d'ouverture le lundi 21 avril. La députation est d'avis qu'une manifestation de cette importance doit revêtir une certaine solennité, souligne le communiqué. Événement historique pour les Jurassiens, la Constituante provoquera l'intérêt de très larges milieux de la population. A l'extérieur même du Jura, on en suivra les travaux avec attention.

« Les députés du futur canton ont décidé de proposer au Gouvernement bernois, qui doit la convoquer, la réunion inaugurale de la Constituante en l'église Saint-Marcel de Delémont, la partie du Jura appelée à former le nouvel état ne disposant pas de salle assez vaste pour accueillir les cinquante constituants, la foule et la presse qui ne voudront pas manquer un pareil événement. L'église Saint-Marcel vient d'être rénovée de manière heureuse. Elle possède un jeu d'orgues complet et l'acoustique ne laisse rien à désirer. De plus, elle offre six cents places.

Matières premières : La Suisse totalement dépendante de l'étranger

Pour ce qui est des matières premières, la Suisse est totalement dépendante de l'étranger. C'est à cette conclusion qu'est parvenu le « Schweizerische Handelszeitung », qui s'est fait « une première image de la si-

tuation de la Suisse concernant les matières premières » sur la base de statistiques et de thèses. Il n'existe en effet pas d'enquête officielle sur la dépendance de la Suisse dans le domaine des matières premières, l'enquête du « Schweizerische Handelszeitung » a montré en outre que pour la plupart des produits, nos fournisseurs de matières premières ne sont pas les plus importants exportateurs du monde.

Ainsi, 81 pour cent du blé nous vient d'Amérique du Nord, 74 pour cent du sucre de France et de Grande-Bretagne, 65 pour cent des fèves de cacao du Ghana et Côte d'Ivoire, 64 pour cent du pétrole des émirats arabes, de Libye et du Nigéria, 84 pour cent du fer de République fédérale d'Allemagne et de France, 55 pour cent du cuivre de Belgique et d'Allemagne de l'ouest et 70 pour cent du magnésium de Norvège.

Plus d'un tiers du plomb importé en Suisse provient d'Angleterre, tandis que la Thaïlande et l'Indonésie se partagent plus de la moitié des importations de zinc. Les Etats-Unis, la France et la Suède nous apportent plus de la moitié de notre argent. L'Allemagne de l'ouest, la France et l'Italie représentent 57 pour cent des importations d'or (sans les transactions bancaires).

Qu'en est-il des matières premières utilisées par l'industrie ? Les matières premières pour l'industrie ne représentent que 16,3 pour cent du total des importations suisses de matières premières : les minéraux, métaux et produits chimiques de base 41 pour cent, les biens de consommation et d'alimentation 27 pour cent et les matières premières pour l'industrie agricole 15 pour cent.

Si l'on examine l'origine des importations suisses de ma-

tières premières, on constate que les pays industrialisés, surtout la CEE et en particulier l'Allemagne, y ont une part considérable. A titre d'exemple, nos principaux fournisseurs de fonte ne sont pas les plus grands exportateurs mondiaux comme l'Australie, l'URSS et la Suède, mais l'Allemagne de l'Ouest, la France et le Canada. Pour le cuivre, ce sont la Belgique et la République fédérale d'Allemagne, et non les Etats-Unis et le Chili, qui viennent en tête des listes mondiales. (ats)

gères réputées. Peuvent s'inscrire pour l'obtention de ces bourses de jeunes ressortissants suisses ou étrangers (ces derniers doivent résider en Suisse depuis cinq ans au moins) disposant d'une bonne formation classique de base et nés après le 1^{er} mai 1958.

Date et lieu de l'audition : 24 mai dans la salle de ballet de l'Opéra de Zurich.

Règlement et formulaire d'inscription peuvent être obtenus auprès de la Fédération des Coopératives Migros, Département 1, Case postale 266, 8031 Zurich.

Dernier délai d'inscription : 26 avril 1976.

Mort du criminologue et écrivain suisse Frank Arnau

Le célèbre criminologue et écrivain suisse Frank Arnau est décédé à Munich à l'âge de 82 ans, annonce l'agence d'information Dukas à Zurich.

Auteur de plus d'une centaine d'ouvrages, Frank Arnau était un défenseur infatigable du droit et de la justice. Durant plus de 60 ans, il fut un observateur précis de son temps, en qualité de journaliste, d'écrivain ou de criminologue.

Non seulement auteur suisse le plus vendu, Frank Arnau était aussi un auteur spécialisé reconnu à l'échelon international. Il était né à Vienne en 1894. Auteur de nombreux romans policiers, il avait également acquis une réputation d'expert dans les grands procès criminels. En 1970, il s'était installé au Tessin, où il écrivit son autobiographie. Sa dernière œuvre, qui doit paraître prochainement, rend compte d'un procès qui retint l'attention publique au début des années soixante : le procès de Pierre Jaccoud. (ats)

Suisses de France

*Industriels,
commerçants,
sociétés*

Le Messager Suisse

est le support idéal pour vous faire connaître auprès d'un public hautement sélectionné. Soucieux de faire bénéficier toutes entreprises — tant suisses que françaises — de ses avantages, LE MESSAGER SUISSE offre la possibilité d'insérer votre publicité et vos communiqués.

:-

Pour tous renseignements, s'adresser à la Rédaction du **Messager Suisse à Paris** — 17 bis, quai Voltaire — Tél. : 261.22.75 et 548.56.33.

Bourses d'études pour le ballet

C'est dans le cadre de ses prestations culturelles que la Fédération des Coopératives Migros offre, pour la sixième fois, des bourses pour la formation de jeunes danseuses et danseurs de talent dans des écoles étran-

Enseignante bachelière,

passeport suisse pourrait être engagée dans petite école à la montagne.

Même adresse, jeune fille comme aide ménage.

"Riantval" CH-1264 Saint CERGUE
TÉL. (022) 60.11.12

Création d'une école professionnelle de relations publiques

Pour la première fois, des professionnels des relations publiques de Suisse recevront, en juin prochain, le diplôme de capacité de la Société suisse de relations publiques (Ssrp). Selon un communiqué de l'institut de la Ssrp, le premier cours de public relations qui a lieu à Bienne pendant le semestre d'hiver au Centre suisse d'enseignement de la publicité et de l'information a suscité un grand intérêt. Depuis mi-octobre dernier, plus de 30 étudiants suivent ce nouveau cours de formation professionnelle mis sur pied après des années de préparation par la commission de formation de la Ssrp. Ces candidats au diplôme de capacité viennent des services de relations publiques de l'économie et de l'administration, ainsi que du marketing et de la publicité.

En 170 heures, les participants se familiarisent avec les bases, les méthodes et la pratique des relations publiques. L'importance est surtout donnée aux techniques de communication et d'information, au comportement des individus et des groupes, à l'éthique de la profession, de même qu'à l'étude des rp comme fonction de direction des entreprises.

Des démarches ont été engagées auprès de l'Ofiamt en vue d'obtenir la reconnaissance officielle de ce diplôme de capacité professionnelle. Ce cours bilingue sera dorénavant organisé chaque année à Bienne. Le prochain aura lieu de septembre 1976 à avril 1977. (ats)

Les étrangers en Suisse vivent confortablement

Contrairement à une idée largement répandue, la moyenne des familles étrangères domiciliées dans notre pays ne vit pas dans des conditions déplorables, au contraire. Les étrangers titulaires d'un permis d'établissement vivent pratiquement dans des logements aussi confortables que les Suisses. On retrouve dans les mêmes proportions, le nombre d'habitations dotées d'une salle de bain, de l'eau chaude, des toilettes et du chauffage central.

Le tableau suivant donne le pourcentage d'étrangers et de Suisses au bénéfice du confort ménager :

	Suisses	Étrangers
salle de bain . . .	83 %	82 %
eau chaude . . .	90 %	90 %
w. c. privés . . .	93 %	98 %
chauffage central		
ou à distance .	74 %	77 %
réfrigérateur . . .	81 %	82 %
congélateur . . .	14 %	8 %
machine à laver		
automatique . .	78 %	74 %

Certaines catégories d'étrangers vivent même en moyenne dans des conditions nettement supérieures aux ressortissants helvétiques, tels les Allemands, les Français et les Autrichiens. Ainsi, par exemple, seuls 81 pour cent de Suisses possèdent un réfrigérateur, contre 88 pour cent d'Allemands, 83 pour cent de Français et 86 pour cent d'Autrichiens établis dans notre pays. Et pour 83 pour cent de

familles suisses jouissant d'une salle de bain, on compte 90 pour cent d'Allemands, 91 pour cent de Français et 88 pour cent d'Autrichiens.

En général, les Italiens jouissent d'un confort inférieur aux Suisses, en pourcentage.

61 pour cent de ces hôtes étrangers ont une salle de bain (suisses : 83 %), 78 % l'eau chaude (90 %), chauffage central 59 % (74 %).

Cette statistique — établie par la Commission fédérale consultative sur le problème des étrangers — ne tient pas compte des cas de certains hôtes, sans permis d'établissement, logés provisoirement dans des conditions difficiles dans des baraquements, sur des chantiers de construction, par exemple. Mais on peut relever, en résumé, que la grande majorité de nos hôtes étrangers ont une habitation à niveau de confort étonnamment élevé. Si, d'une manière générale, les étrangers sans permis d'établissement ne jouissent pas d'un confort aussi haut que les ressortissants suisses, il est néanmoins certain qu'ils sont nettement plus favorisés chez nous que la plupart de leurs compatriotes dans leur pays, au point de vue équipement ménager. (ats)

Commission favorable à la possibilité d'élire deux conseillers fédéraux dans le même canton

La commission du Conseil national chargée d'examiner les initiatives Breitenmoser et Schmid - St-Gall - concernant l'élection et le nombre des conseillers fédéraux s'est réunie récemment. Elle a décidé lors de cette séance de proposer au Conseil national de biffer à l'article 96 de la Constitution fédérale la disposition prévoyant

qu'on ne pourra choisir plus d'un membre du Conseil fédéral dans le même canton. C'est ce que révèle un communiqué du Secrétariat de l'assemblée fédérale.

Selon la commission, cette restriction constitue une entrave au choix des meilleurs candidats et n'a plus sa raison d'être vu les lourdes responsabilités attribuées au Gouvernement. La pluralité de l'Assemblée fédérale ainsi que la tradition qui autorise les minorités linguistiques, confessionnelles et régionales de se manifester dans la vie politique suisse permettront dans l'avenir aussi d'éviter un déséquilibre au sein du Conseil fédéral. Cependant, si deux candidats remarquables se présentaient dans le même canton, aucune disposition formelle ne devrait pouvoir empêcher leur élection.

Par contre, une minorité de la commission estime que le nombre des conseillers fédéraux restant fixé à sept, cette restriction est indispensable afin d'assurer aux petits cantons la possibilité d'être représentés au Conseil fédéral.

La commission a repoussé l'été dernier déjà la proposition d'élire à onze le nombre des conseillers fédéraux et le Conseil national, durant sa session d'automne l'a suivie.

Avant que la restriction prévue à l'article 96 soit présentée elle aussi devant le Conseil national, le Conseil fédéral donnera son avis sur la proposition de la commission. (ats)

Évêques suisses favorables à une large participation...

L'éminente dignité du travail humain constitue le motif le plus profond en faveur de la participation aux décisions dans l'entreprise. C'est par le travail que l'homme coopère « à l'achè-

vement de la création divine ». Qu'il soit entrepris de manière indépendante ou par contrat, « il procède immédiatement de la personne » (*gaudium et spes*, n° 68, 1). Par conséquent, « le travail des hommes... passe avant les autres éléments de la vie économique, qui n'ont valeur que d'instruments » (*gaudium et spes*, n° 68 1). Il importe que cette priorité soit vraiment respectée au niveau des structures sociales « puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes, et non l'inverse » (*gaudium et spes*, n° 26, 3).

Les synodes diocésains ont tout récemment encore souligné l'actualité de ces principes à l'égard de l'évolution des structures économiques suisses. Réunis en assemblée nationale les 1^{er} et 2 mars 1975, ils ont voté avec l'accord des évêques un document intitulé « le chrétien dans le monde du travail et de l'économie », qui demande « une participation complète, aussi équilibrée que possible de tous les travailleurs aux décisions » ainsi que la mise en place des « bases légales pour l'introduction d'une participation généralisée des travailleurs aux décisions dans le domaine économique, incluant aussi celles qui doivent se prendre au niveau de l'entreprise ». Le document synodal associe au droit de participer aux décisions « le devoir de coresponsabilité à l'égard du destin économique de l'entreprise » et précise que « une fois définie en commun la politique d'entreprise, il faut veiller à garantir l'exercice effectif des responsabilités et l'unité de gestion ».

Les évêques suisses sont d'avis que la situation actuelle de l'économie donne encore plus de valeur à cette prise de position des synodes diocésains. La

solidarité de tous ceux qui — par leur travail ou par leur argent — contribue au maintien et au développement des entreprises est requise aujourd'hui plus que jamais, solidarité qui devrait se concrétiser jusque dans les procédures de décision. (ats/)

Les abus dans les caisses de chômage

A fin novembre dernier, un quotidien neuchâtelois dénonçait deux industriels du canton qui touchaient des prestations de chômage malgré un état de fortune et de salaire particulièrement élevé. Cette révélation avait manifestement déclenché la sonnette d'alarme contre les abus, aussi, dans une circulaire adressée aux différentes caisses de chômage du canton de Neuchâtel, le conseiller d'état René Meylan, chef du Département de l'industrie avait-il ordonné de refuser toute prestation de chômage aux personnes déclarant un revenu annuel supérieur à 60.000 francs, ou une fortune dépassant 200.000 francs. Les abus, à Neuchâtel comme dans les autres cantons suisses, n'ont pas toujours disparu, mais bien souvent, ils sont incontrôlables.

Suisse romande

A Genève, les caisses-chômage ne signalent aucune plainte. On murmure toutefois être parfaitement conscient que certains assurés touchent leurs allocations tout en « bricolant à côté ». De source syndicale, on déclare que certaines entreprises introduisent abusivement le chômage partiel « pour diminuer le poste salaire ». Mais il n'existe aucun moyen de vérifier.

Si, dans le canton de Vaud, les caisses ne font état de rien de semblable, en Valais, en revanche, on fait remarquer que la tentation d'abus est sans doute plus grande qu'ailleurs, des milliers de Valaisans occupés dans la construction ou tout autre secteur ont bien souvent une activité marginale. Pour éviter ce genre d'abus, quelques communes ont pris la décision d'obliger les chômeurs à se présenter deux fois par jour au bureau de timbrage.

Dans le canton de Fribourg, aucun abus caractéristique n'a semble-t-il été décelé, mais on s'interroge « très sérieusement sur le maintien du chômage partiel dans certaines entreprises, alors que la productivité a augmenté ». Là aussi, les moyens de contrôle et d'investigation font défaut.

A Bienne, certains abus mineurs ont été constatés, notamment le cas d'ouvriers qui travaillaient 4 heures par jour et allaient timbrer. Dans le Jura, on relève le problème posé par les personnes âgées qui travaillaient encore et qui, injustement mais semble-t-il légalement, cumulent l'AVS et l'assurance-chômage.

Au Tessin

Un seul et unique abus a été signalé à Lugano. On parle certes de quelques irrégularités, mais aucune dénonciation précise n'a été faite, et la caisse cantonale ne disposant pas d'un organe de contrôle, elle ne peut intervenir et prendre des sanctions.

En Suisse alémanique

Ce problème n'épargne pas dans l'ensemble la Suisse alémanique. Certes, à Zurich, les caisses-chômage sont muettes sur la question, estimant qu'il s'agit peut-être là d'un secret admi-

nistratif. En Thurgovie, on ne signale pas d'abus, et à Schaffhouse on est très discret à ce propos, étant donné que ce chapitre est inscrit au programme de grand Conseil. A St-Gall, M. Jakob Goeldi, directeur de l'Office cantonal de l'industrie et du travail, déclare que les abus sont très fréquents, mais rapidement découverts. Dans le canton d'Argovie, on ignore encore si de tels cas se produisent. Il est cependant prévu d'opérer des contrôles dans les entreprises qui introduisent le chômage partiel. Dans le canton de Zoug, seuls trois « contrevenants » ont été démasqués. Ils faisaient du travail « noir » le vendredi, tout en empochant des indemnités de chômage. Ici comme ailleurs, les abus des employeurs ne sont pas aisément décelables. Rien à dire à Schwyz, où la caisse cantonale ne fonctionnera qu'au 1^{er} avril prochain. A Uri, Nidwald et Obwald, aucun abus n'a été dévoilé. On relève dans ces trois cantons qu'une surveillance étroite est exercée sur les assurés et sur les entreprises. A Lucerne, on affirme que les abus sont rares et d'importance restreinte. Enfin, tout comme à Genève, on suppose à Bâle que plusieurs entreprises chôment un jour par semaine « aux frais des caisses-chômage ». Mais comment le prouver ? », s'interroge un responsable de la caisse

cantonale. On signale en outre de nombreux cas de gens qui jusqu'ici étaient des employeurs et des patrons et, du jour au lendemain, se sont fait passer pour « des employés » de leur société. Mais au chômage, ils réclamaient des indemnités des caisses, qui leur furent bien entendu refusées. (ats)

Une exposition permanente de la cathédrale de Lausanne

Le succès de l'exposition du 700^e anniversaire de la cathédrale de Lausanne, qui a été visitée par 95.000 personnes au musée historique de l'Ancien-Évêché de Lausanne, a incité le comité d'organisation à proposer le maintien d'une bonne partie de cette exposition sous la forme d'un musée de la cathédrale, installé dans le musée de l'Ancien-Évêché. Le Conseil d'état vaudois a accepté le principe de la création d'un tel musée et la municipalité de Lausanne a pris à son tour une décision favorable. Le musée de l'Ancien-Évêché présentera donc, à quelques mètres de la cathédrale, une exposition permanente des témoignages les plus intéressants sur l'histoire du grand temple vaudois. (ats)

Rappel

Chers abonnés, vous êtes loin d'être tous en règle avec notre administration. Evitez-nous ces rappels qui coûtent cher et profitez de régler votre abonnement en ce début d'année pour éviter toute hausse éventuelle dans quelques mois.

Prix de l'abonnement : Fr. 30.—
Abonnement de outien, à partir de Fr. 35.—

Règlement : par c.c.p. 12 273 27 —
Paris ou par chèque bancaire à la Rédaction de M.S. - 17 bis, quai Voltaire — 75007 PARIS.

Changement d'adresse

Il est absolument indispensable de nous communiquer en même temps que votre nouvelle adresse votre ancienne adresse. Joindre un timbre de Fr. 1.— pour les frais.